



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.282**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-27580- DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À DISPOSITION  
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

MC

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Nomenclature** : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À DISPOSITION  
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Cette convention prévoit que toute demande de réduction de tarif ou de mise à disposition gratuite sera soumise au Conseil Municipal, sur proposition d'une Commission dans laquelle figurent les élus membres de droit, ainsi que deux représentants de l'opposition municipale désignés par celle-ci.

Il s'agit de demandes présentées par des associations, par des services municipaux ou par des structures paramunicipales concernant principalement des animations à caractère social, festif, humanitaire ou œuvrant dans le domaine du développement économique. Habituellement, les associations bénéficient de la gratuité pour la tenue de leur assemblée générale annuelle, ainsi que pour l'organisation d'une manifestation dans l'année.

Une perception forfaitaire minimale correspondant aux frais de remise en état de la salle peut être ponctuellement appliquée, à l'exception d'une utilisation simple pour une réunion ou pour une assemblée générale.

Le manque à gagner pour l'Office fait l'objet d'une compensation financière par prélèvement sur l'enveloppe budgétaire dont le montant est défini lors de l'élaboration du Budget Primitif.

Je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur les demandes suivantes :

La première concerne l'utilisation par la Ville d'Aix en Provence de l'amphithéâtre Paul Cézanne au Centre de Congrès, le 8 mars en soirée, pour une réunion publique de présentation du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le coût d'utilisation figurant dans le contrat de location ressort à 3 109,60 €.

Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'occupation du Centre de Congrès Carnot pour cette réunion publique.

La seconde concerne l'utilisation par l'association «Cap Multisports Loisirs et Découvertes» de la salle Ughetti de Luynes pendant les vacances de Pâques (du 15 au 26 avril) et d'été (du 8 juillet au 3 août).

Cette association habilitée exerce des activités culturelles et sportives pour des enfants de 3 à 12 ans. Les repas sont pris sur place. Les encadrants sont des éducateurs sportifs diplômés d'état. Le coût d'utilisation figurant dans les deux contrats de location afférents ressort à 7 500 euros. Je vous propose d'accorder à titre exceptionnel la gratuité d'occupation de la salle Ughetti pour ces deux périodes d'utilisation.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **VOTER** les exonérations ou réductions sus mentionnées, soit une somme de 10 609,60 euros.

**2013.282 - UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS MUNICIPAUX. MISE À  
DISPOSITION  
GRATUITE DES SALLES ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 48</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 48</b>
<b>Pour</b>	<b>: 48</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**